

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

FB/TD/OR n° 2023/26

Objet de la délibération :

Attribution des subventions aux associations – 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : Nombre variant selon l'association concernée

Date de la convocation :

4 avril 2023

Date de publication en ligne :

17 avril 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Éric ROYNEL, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Jacques GAY, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Pouvoir à Patricia EVENO
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER

Absentes :

- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires,

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Considérant les demandes de subvention présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité ;

Considérant l'examen de ces demandes en commissions communales à l'appui de dossiers complets ;

Un crédit de 150 000 € est ouvert à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations) et 25 000 € à l'article 657362 (CCAS) du budget primitif 2023, soit un total tous secteurs confondus de 175 000 €.

Il est rappelé que tout membre du Conseil éventuellement intéressé à l'affaire est invité à ne pas prendre part au débat et au vote.

➤ Secteur d'activité Éducation-Jeunesse : Rapporteur B. BONVIN

Les propositions ont été examinées en commission Éducation-Jeunesse le 04/04/2023.

ASSOCIATIONS	DECISION CONSEIL MUNICIPAL	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	NOMBRE DE VOTANTS
PARENT D'ELEVE FCPE	560 €	C. COMBEAU	26
COOPERATIVE ELEMENTAIRE BILLARDIERE + Transport	7 500 €		27
TOTAL	8 060 €		

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **accorde** l'octroi d'une subvention de **8 060 €** au secteur activité Éducation -Jeunesse.

➤ Secteur d'activité Environnement-Sécurité : Rapporteur Ch. HABEGGER

ASSOCIATIONS	DÉCISION CONSEIL MUNICIPAL	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	NOMBRE DE VOTANTS
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 500 €	D. DURAND E. SAUTEUR T. AMELOT	24
FRANCE VICTIMES 28	300 €	F. BELHOMME	26
TOTAL	1 800 €		

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **accorde** l'octroi d'une subvention de **1 800 €** au secteur d'activité Environnement-Sécurité.

➤ Secteur d'activité Action Sociale : Rapporteur P. EVENO

Les propositions ont été examinées en commission Action Sociale le 14/03/2023

ASSOCIATIONS	DÉCISION CONSEIL MUNICIPAL	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	NOMBRE DE VOTANTS
POINT REFUGE	1 000 €		27
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	25 000 €	F. BELHOMME B. BONVIN P. EVENO J. JOSEPH S. BEULE S. ROUZET B. ESTAMPE	20
SECOURS CATHOLIQUE	2 000 €		27
ACTION EMPLOI	8 100 €	E. ROYNEL	26
SERVICES FAMILLES	2 100 €	E. ROYNEL C. COMBEAU	25
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)	800 €		27
SERVICE SOINS INFIRMIER AIDE A DOMICILE	240 €		27
CENTRE DE SOINS DU PRIEURE	5 669 €	F. BELHOMME A. THERON-CAPLAIN	25
ACCUEIL ET DIALOGUE	260 €		27
ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR	1 000 €		27
ASSOCIATION DU PRIEURE SAINT-THOMAS	3 000 €	A. THERON-CAPLAIN G. DAVID	25
TOTAL	49 169 €		

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- accorde l'octroi d'une subvention de **49 169 €** au secteur d'activité Action Sociale.

➤ **Secteur d'activité Action Sportive : Rapporteur J.P. MARCHAND**

Les propositions ont été examinées en commission Action Sportive le 11/03/2023

ASSOCIATIONS	DÉCISION CONSEIL MUNICIPAL	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	NOMBRE DE VOTANTS
AMICALE SPORTIVE	73 000 €	G. DAVID S. RICHARD DUHAMEL (Pouvoir à P. EVENO) D. DOROL	24
ENTENTE SPORTIVE MAINTENON-PIERRES	1 500 €		27
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	1 500 €		27
AAPPMA VILLIERS LE MORHIER/EPEPERNON	1 000 €		27
LES P'TITES FOULEES SPARNONIENNES	250 €		27
TOTAL	77 250 €		

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- accorde l'octroi d'une subvention de **77 250 €** au secteur d'activité Action Sportive.

➤ **Secteur d'activité Vie Culturelle et Associative : Rapporteur Ch. HABEGGER**

Les propositions ont été examinées en commission Vie Culturelle et Associative le 11/03/2023.

ASSOCIATIONS	DÉCISION CONSEIL MUNICIPAL	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	NOMBRE DE VOTANTS
ENSEMBLE VOCAL DES TOURELLES (E.V.T.)	2 500 €		27
ATELIER CHOREGRAPHIQUE D'ÉPERNON	2 000 €		27
CPTCEE CLUB PHILATELIQUE	500 €		27
ORCHESTRE D'HARMONIE D'ÉPERNON	9 750 €		27
COMITE JUMELAGE MAINTENON	500 €	F. BELHOMME S. ROUZET E. ROYNEL E. SAUTEUR	23
ÉPERNON PATRIMOINE ET ALENTOURS	3 500 €	F. BELHOMME E. ROYNEL	25
<i>Subvention exceptionnelle : livre Carriers et Meuliers</i>	3 480 €		
ACTION MANIFESTATION ET ÉVÉNEMENTS	5 000 €	E. ROYNEL	26
SOUVENIR FRANÇAIS – COMITE DE CHARTRES	250 €	J. GAY (Pouvoir à A. THERON- CAPLAIN)	26
RACINES CULTURELLES	1 000 €		27
TOTAL	28 480 €		

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- accorde l'octroi d'une subvention de **28 480 €** au secteur d'activité Vie Culturelle et Associative



FB

2023-60

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **attribue** la somme totale de **164 759 €** aux associations listées précédemment au titre des subventions municipales 2023,
- **précise** que cette somme est inscrite au budget 2023 de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette attribution.

Fait et délibéré à Épernon,

le 11 avril 2023


Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN




Le Maire,
François BELHOMME